

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Bureau du Comité du patrimoine mondial

Onzième session

Paris, 23-26 juin 1987

**Point 9 de l'Ordre du jour : Demandes de coopération technique**

Madagascar - Demande de "moyen" envergure (1987)

Le Secrétariat a récemment reçu une demande de contribution financière à un atelier qui aura lieu à Mananara-Nord du 20 au 30 septembre 1987 en vue du lancement d'un projet exemplaire de conservation auquel participeront les populations locales de la région. L'aide financière du Fonds du Patrimoine mondial servira à couvrir les frais logistiques d'organisation, ainsi que les coûts des voyages et de la subsistance de trois experts internationaux qui resteront à Madagascar pendant quelques mois afin d'aider au lancement du projet intégré et de conseiller sur les mesures de protection de la zone de Morondava-Belo sur Tsiribinina, identifiée comme site potential du patrimoine mondial.